



Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site www.villeylesec.fr

Quoi de neuf depuis le précédent numéro ?

Une vingtaine d'habitants a répondu à l'invitation d'une rencontre avec l'équipe municipale le samedi 2 mars matin.

Après un café d'accueil le maire et les conseillers municipaux ont communiqué des informations sur la participation citoyenne, l'ouverture de la salle de l'ancienne école aux activités des associations du village, les commissions municipales et leur ouverture aux habitants et l'état des lieux du Plan Local d'Urbanisme.

La qualité des échanges a été inversement proportionnelle aux nombres de participants.

[La participation citoyenne](#), votée lors du conseil municipal du 5 février 2019, est un dispositif qui encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre en faisant appel à des « référents » du village ayant reçu une formation adaptée.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique,
- d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- de renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Un intéressant débat s'est installé sur ce point. Les questions posées et les points de vue exprimés ont permis de bien expliquer que, loin d'inciter à une forme de délation, ce dispositif vient compléter l'attitude de solidarité habituelle des habitants de notre village.

La prochaine étape est de définir avec la gendarmerie comment procéder pour devenir référent.

Informations à venir donc.

[La salle du rez-de-chaussée de l'école](#), après plus de quatre années de fermeture, va être mise à disposition des associations du village. Quelques travaux, l'installation d'un réseau WIFI, deux ordinateurs, et voilà un espace où pourront se tenir réunions, animations... C'est une étape provisoire qui laissera le temps aux acteurs de l'animation de notre village et au conseil municipal de trouver une destination pérenne de ce bâtiment.

[Différentes commissions communales](#) fonctionnent ou vont être mises en place. Elles ont été élaborées à partir des besoins identifiés par le conseil municipal et des réponses des habitants qui ont ainsi marqué leur intérêt et leur implication dans la vie du village.

Liste des commissions :

- Cadre de vie
- Communication
- Jeunesse
- Patrimoine
- Vie sociale
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Il est toujours possible de vous joindre à une commission qui vous intéresse, même ponctuellement.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : L'état des lieux de l'avancement du PLU a été l'occasion de rappeler le cadre réglementaire très contraignant qui s'impose aux communes. Une attention très particulière doit être apportée à la protection des terres naturelles en général, des terres agricoles en particulier.

La conjugaison des nombreux espaces de jardins et vergers situés entre les constructions et la forêt ou les terres cultivées, les glacis du fort, la forêt et la vallée de la Moselle, rend le cadre de vie de notre village exceptionnel. Il faudra le protéger. La réglementation s'en charge déjà pour partie : zone Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles... Les élus et les techniciens ont un important travail à réaliser sur l'urbanisation future. Il faut se caler sur le PLU Intercommunal actuellement en cours de création à la CC2T et réfléchir pour les 10 à 12 années qui viennent.

Des réunions d'informations auront lieu quand le projet aura bien avancé, que des orientations seront définies, que des options seront à valider.

En attendant ces prochains rendez-vous, allez consulter les panneaux d'informations dans l'entrée de la mairie, écrivez vos commentaires, remarques, souhaits, dans le cahier dédié à cela disponible lui aussi à la mairie.

L'information, l'échange, le débat sont toujours une source de progrès collectifs et constructifs.

A bientôt pour d'autres rendez-vous auxquels nous espérons vous accueillir nombreux.

A noter – Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Vous êtes ancien combattant et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :

- A la carte du Combattant,
- Au port de la Croix du Combattant,
- A la retraite du Combattant,
- A la ½ part fiscale,
- A l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés...)

Contactez l'ONAC-VG de Meurthe-et-Moselle, par courrier : 67, rue Emile Bertin – 54052 NANCY Cedex ou par téléphone au 03 83 67 82 86. Des informations sur les démarches à accomplir sont disponibles sur le site internet <https://www.onac-vg.fr/demarches>

A noter – Elections Européennes du 26 mai 2019

La date limite d'inscription sur la liste électorale pour voter aux élections européennes est fixée au samedi 30 mars. Une permanence sera assurée en mairie ce jour-là entre 10h et 12h.

Nous vous informons de l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur de connaître sa situation électorale, en accédant au site « service-public.fr ».

A noter dans vos agendas

- Prochain conseil municipal le 1^{er} avril à 20h
- Commission cadre de vie : une réunion concernant le fleurissement-embellissement est programmée le jeudi 21 mars à 18h à l'ancienne Ecole. Même si vous ne vous êtes pas inscrits vous pouvez venir participer.

Trouvé : une paire de lunettes a été trouvée aux abords de la mairie – La réclamer auprès de la mairie
